

Clauses particulières
Un Permis d'Aménager n°PA 031 451 22 R0003 a été obtenu par arrêté le 26 octobre 2022.
Ce plan est dressé suivant le plan de composition dressé le 04 août 2022 par M. SAINT-AUBIN Etienne.

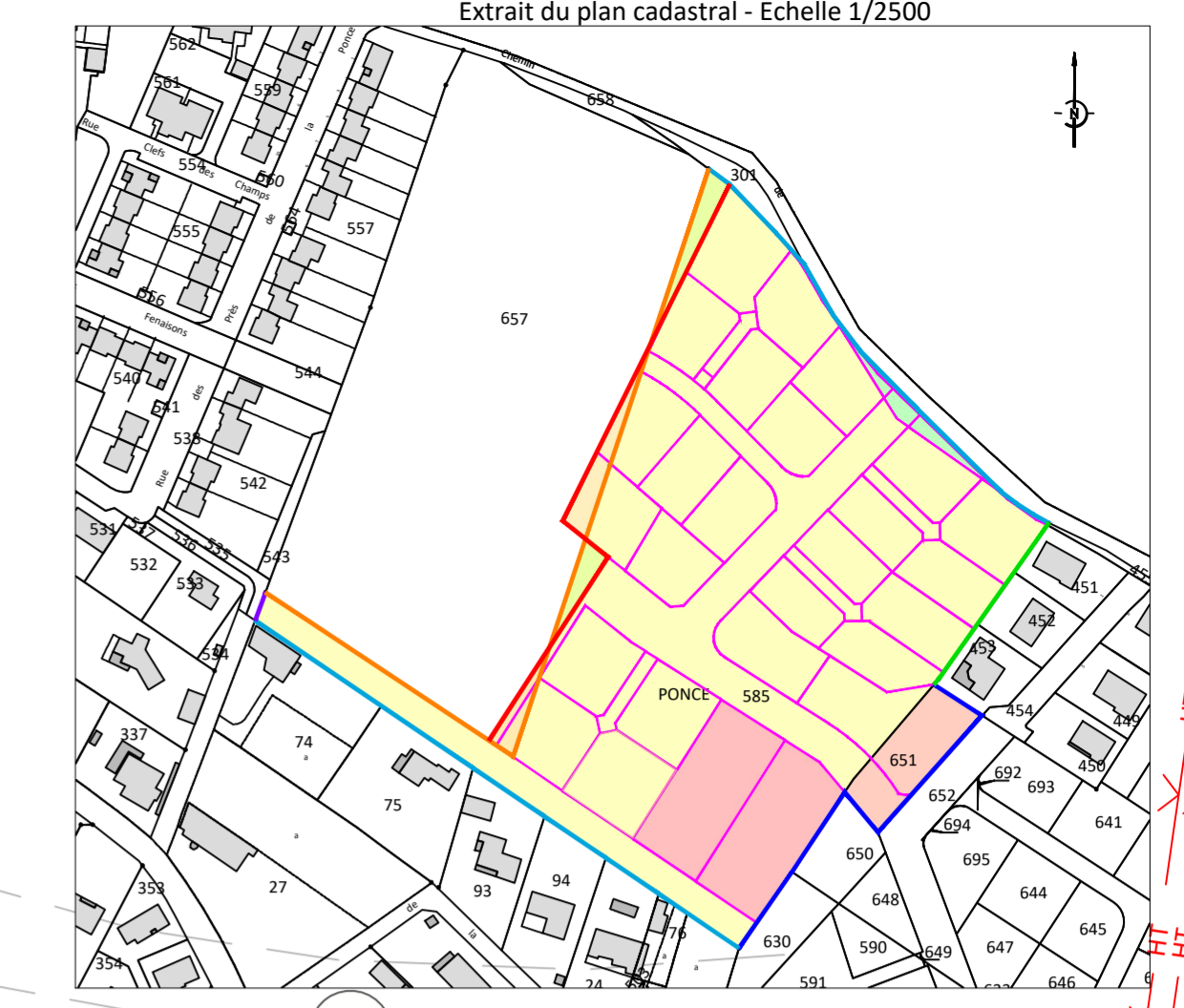
Les limites de l'opération sont issues :
- Du plan de bornage avec procès-verbal de bornage, de reconnaissance et réimplantation de limites dressé le 26 janvier 2023 par M. SAINT-AUBIN Etienne, Géomètre-Expert à TOULOUSE, dossier n°210190, en cours de signature.
- Du plan de division dressé le 21 juillet 2003 par M. FERRET Michel, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°03-046
- Du plan de division dressé le 05 juillet 2004 par M. JALBAUD Christophe, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°04-248
- Du plan d'arpentage dressé en 31 août 2008 par M. JALBAUD Christophe, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°07-362
- Du plan parcellaire dressé le 08 octobre 2019 par Monsieur DUHEM Christophe, Géomètre-Expert à CASTRES, dossier n°CA18157.
- La limite le long du Chemin de l'Albarel fait l'objet d'une demande d'arrêt d'alignement en cours d'instruction.

Le fond de plan est issu du plan de l'état de l'état initial dressé le 10 avril 2017 par Monsieur JALBAUD Christophe, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°170044.

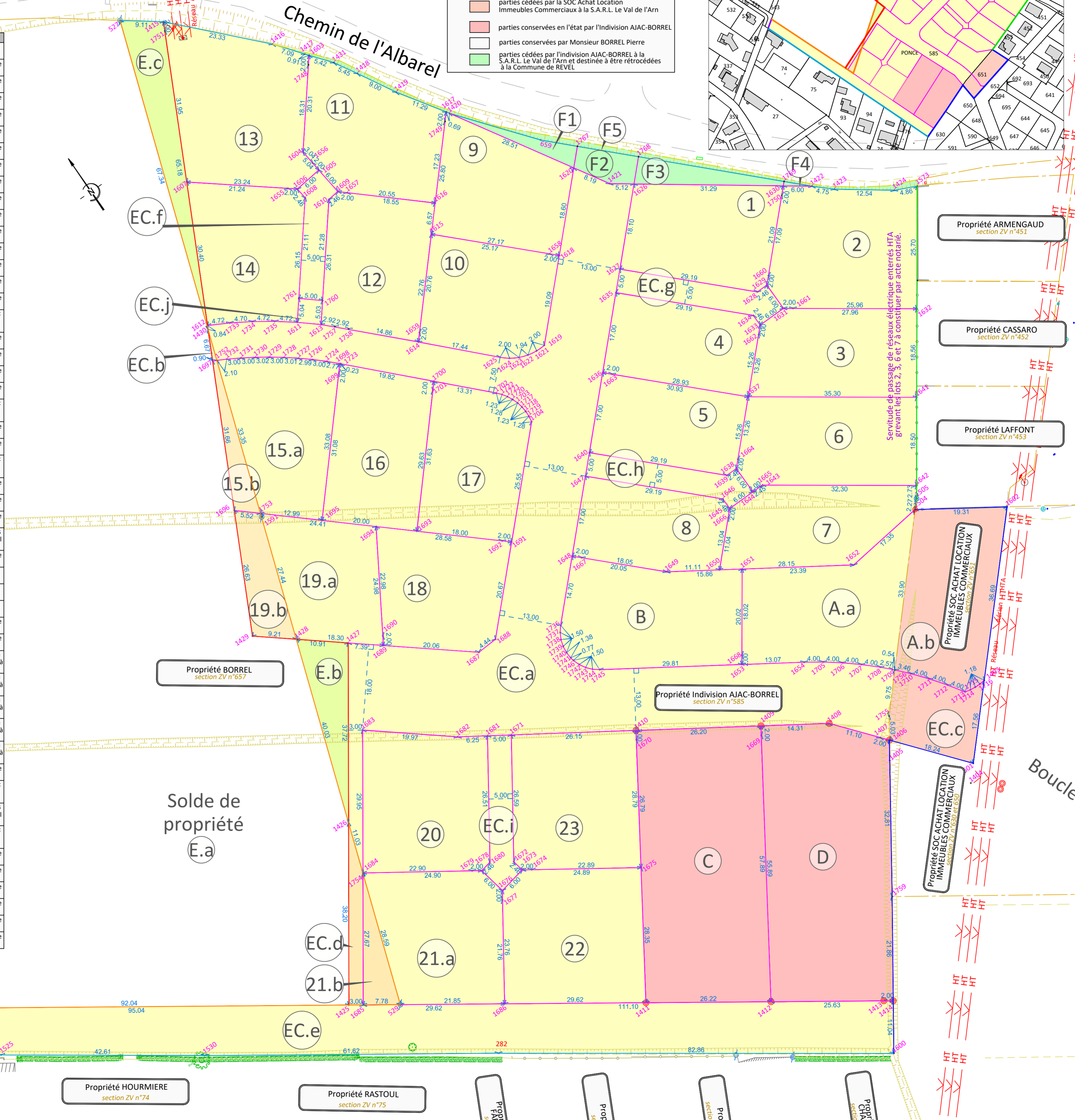
Servitudes existantes ou à constituer (liste non exhaustive) :
1/ Un poteau électrique HTA est présent sur le lot 13
2/ Une servitude de passage de réseau électrique enterré HTA grevant les parties 2, 3, 6, 7, Aa et Ab à constituer par acte notarié.
3/ Une servitude de passage grevant les parties EC.a et EC.b au profit du solde de la propriété E.a et E.b à constituer par acte notarié.

Légende

- application cadastrale
- projet de division
- division parcellaire
- borne
- borne existante
- alignement
- parties cédées par l'Indivision AJAC-BORREL à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
- parties échangées par l'Indivision AJAC-BORREL avec Monsieur BORREL Pierre
- parties échangées par Monsieur BORREL Pierre avec l'Indivision AJAC-BORREL et destinées à être vendues à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
- parties cédées par la SOC Achat Location Immeubles Commerciaux à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
- parties conservées en l'état par l'Indivision AJAC-BORREL
- parties conservées par Monsieur BORREL Pierre
- parties cédées par l'Indivision AJAC-BORREL à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn et destinées à être rétrocédées à la Commune de REVEL



PARTIE	SUPERFICIE OU CONTENANCE	DESTINATION
1	06a 31m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
2	07a 50ca	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
3	619 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
4	524 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
5	524 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
6	678 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
7	585 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
8	512 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
9	06a 14ca	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
10	602 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
11	06a 55ca	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
12	613 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
13	08a 53ca	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
14	626 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
15.a	642 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
15.b	99 m²	Partie appartenant à Monsieur BORREL échangée avec l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être vendue à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
16	647 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
17	630 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
18	619 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
19.a	536 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
19.b	190 m²	Partie appartenant à Monsieur BORREL échangée avec l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être vendue à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
20	760 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
21.a	702 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
21.b	107 m²	Partie appartenant à Monsieur BORREL échangée avec l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être vendue à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
22	819 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
23	752 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
A.a	751 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
A.b	694 m²	Partie appartenant à la SOC Achat Location Immeubles Commerciaux destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
B	778 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
C	1507 m²	Conservée en l'état par l'Indivision AJAC-BORREL
D	1507 m²	Conservée en l'état par l'Indivision AJAC-BORREL
E.a	01ha 92a 26ca	Conservée en l'état par Monsieur BORREL Pierre
E.b	205 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être échangée avec Monsieur BORREL
E.c	02a 92ca	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être échangée avec Monsieur BORREL
F1	54ca	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn et destinée à être rétrocédée à la Commune de REVEL
F2	76ca	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn et destinée à être rétrocédée à la Commune de REVEL
F3	1a 04ca	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn et destinée à être rétrocédée à la Commune de REVEL
F4	03ca	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn et destinée à être rétrocédée à la Commune de REVEL
F5	91ca	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn et destinée à être rétrocédée à la Commune de REVEL
EC.a	36a 47ca	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
EC.b	3 m²	Partie appartenant à Monsieur BORREL échangée avec l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être vendue à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
EC.c	277 m²	Partie appartenant à la SOC Achat Location Immeubles Commerciaux destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
EC.d	99 m²	Partie appartenant à Monsieur BORREL échangée avec l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être vendue à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
EC.e	2135 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
EC.f	136 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
EC.g	176 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
EC.h	176 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
EC.i	162 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn
EC.j	25 m²	Partie appartenant à l'Indivision AJAC-BORREL destinée à être cédée à la S.A.R.L. Le Val de l'Arn



limite issue du plan de bornage et d'alignement dressé le 26 janvier 2023 par M. SAINT-AUBIN Etienne, Géomètre-Expert à TOULOUSE, dossier n°210190.
limite issue du plan de division dressé le 21 juillet 2003 par M. FERRET Michel, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°03-046
limite issue du plan de division dressé le 05 juillet 2004 par M. JALBAUD Christophe, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°04-248
limite issue du plan d'arpentage dressé en 31 août 2008 par M. JALBAUD Christophe, Géomètre-Expert à REVEL, dossier n°07-362
limite issue du plan parcellaire dressé le 08 octobre 2019 par Monsieur DUHEM Christophe, Géomètre-Expert à CASTRES, dossier n°CA18157.

Clauses générales
Ce plan ne peut être reproduit sans l'accord du Géomètre-Expert.
Seule la signature du Géomètre-Expert certifie la conformité de ce plan à l'original.
L'application cadastrale est la superposition et l'adaptation du plan cadastral sur le relevé de terrain. En aucun cas elle ne peut être considérée comme une limite de propriété.
Le projet de division sera définitif après avoir été annexé à un acte authentique.
Les coordonnées planimétriques (X,Y) sont calculées dans le système de référence RGF93.